

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 328

11 février 2013

SOMMAIRE

Alken Luxembourg S.à r.l.	15716	Punta S.A.	15698
Amorgos Investment Holdings S.A.	15718	PYTHON Holding S.A.	15703
Armador S.A. SPF	15729	Radelet Architectes	15703
Aveiro S.à r.l.	15713	Real Impact	15698
Centrasur S.A.	15735	Repacom S.à.r.l.	15704
Denim Sàrl	15700	Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l.	15704
Dermatologie Bio S.A.	15701	Rifinvest S.A.	15704
Design Project	15725	Rifinvest S.A.	15704
Fenster Holding GmbH	15739	R.I.S. S.A.	15698
Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A.	15700	Robert Half	15698
Infashion Sud, Sàrl	15700	RoCo Investment S.à r.l.	15704
International Management and Develop- ment Holding	15700	Roynet S.à r.l.	15698
JT Immo Sàrl	15701	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	15702
MGPA (Lux) S.à r.l.	15701	Rubicon Law Firm S.A.	15738
Morgan Stanley Equity Investments (Lu- xembourg)	15744	Rucken-Immo S.A.	15702
Musel Taxis et Ambulances S.à r.l.	15701	Sands Crédit S.A.	15705
Nive II	15699	Scan-Project S.A.	15705
Nordin S.A.	15700	SciWan Consult S.à r.l.	15702
Novacap Luxembourg	15701	Skélia S.à r.l.	15744
Onex Skilled Holdings II Limited	15699	Solutions H S.à.r.l.	15744
P5 Luxembourg S.à r.l.	15703	Sovap	15744
Pic-Vert S.A.	15705	S-Partners S.A.	15702
Pinto Decors	15703	Stratégie.Com S.à r.l.	15705
Place Ovale Holding S.A.	15699	Stratégie.Com S.à r.l.	15705
PL Développement S.à.r.l.	15703	Stratégie.Com S.à r.l.	15705
Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR	15699	Synech S.A.	15706
Procter & Gamble International Funding SCA	15702	TB S.A.	15699
		Xylem Financing S.à r.l.	15706

R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004212/10.

(130003839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Real Impact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.490.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 09/07/2012 sous la référence L120115736.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004213/12.

(130003774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

L'adresse de Monsieur Marino MANCUSO, Administrateur, a changé et est désormais la suivante:

30B, route de Morges, CH-1162 ST-PREX

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

POUR PUNTA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013004208/12.

(130003849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Roynet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au 003562Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013004223/10.

(130003923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Robert Half, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004219/10.

(130003464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 99.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004168/10.

(130004181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.
R.C.S. Luxembourg B 159.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004175/11.

(130004192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Onex Skilled Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013004133/11.

(130003989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 26, rue Rabatt.
R.C.S. Luxembourg B 124.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

*Pour compte de TB S.A.
Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2013004345/12.

(130003294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Nive II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004125/10.

(130003777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Nordin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 39.178.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004126/10.

(130004029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Infashion Sud, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFASHION SUD, SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004684/11.

(130004613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 139.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BINTENER-KLEIN-PAQUET S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004680/11.

(130004523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

International Management and Development Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.092.

Le siège social de la société anonyme International Management and Development Holding, domiciliée 6 place de Nancy à L-2212 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B87092, est dénoncé avec effet au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013004672/11.

(130004596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Denim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENIM SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004578/11.

(130004447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

JT Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JT IMMO SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004703/11.

(130004646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Dermatologie Bio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 148.719.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, administrateur de la société MARCAMI S.A, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143 377, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société DERMATOLOGIE BIO S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 719, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2012.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2013004580/13.

(130004309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Musel Taxis et Ambulances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 106.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004778/10.

(130004365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Novacap Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 90.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004785/10.

(130004870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2013004774/10.

(130005072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Procter & Gamble International Funding SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.825.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Elena Morrisova.

Référence de publication: 2013004825/10.

(130005109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

S-Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 125.625.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004883/10.

(130004399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Rucken-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.743.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004881/10.

(130004546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

SciWan Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 138.325.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004887/10.

(130004878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 125.025.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 17 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004859/14.

(130004437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Radelet Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8137 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 161.140.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004863/10.

(130005154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

PYTHON Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013004844/11.

(130004329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pinto Decors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 22, rue Oscar Romeo.

R.C.S. Luxembourg B 159.482.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004836/10.

(130005156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

PL Développement S.àrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre LASRY

Gérant Unique

Référence de publication: 2013004837/11.

(130004929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

P5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 124.297.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de P5 Luxembourg S.à r.l. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P5 Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013004845/12.

(130004988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Rifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 132.748.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004873/10.

(130004828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Rifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 132.748.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004874/10.

(130004831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 170.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004869/11.

(130004720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Repacom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 132, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 51.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REPACOM S.A.R.L.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004868/11.

(130004315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 168.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013004858/12.

(130004581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pic-Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.133.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007224/9.
(130008238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Stratégie.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 54, rue de Dangé St. Romain.
R.C.S. Luxembourg B 74.419.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007299/9.
(130007359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Stratégie.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 54, rue de Dangé St. Romain.
R.C.S. Luxembourg B 74.419.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007300/9.
(130007360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Stratégie.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 54, rue de Dangé St. Romain.
R.C.S. Luxembourg B 74.419.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007301/9.
(130007361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Sands Crédit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 20.448.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007308/9.
(130008057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.
R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007314/9.
(130007775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Synech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbréck.
R.C.S. Luxembourg B 162.756.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013007353/9.
(130007511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Xylem Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 173.736.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.
Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Danielle Kolbach, lawyer, residing professionally in L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt,

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of Xylem Financing S.à r.l. (hereafter the Company).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended (the Law), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Meetings of the board of managers can be held by way of a telephone or video conference. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, to hear each other and to be able to speak up in the course of such meeting. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting without that it is required that two managers attend in person to such meeting. All meetings held by way of telephone or video conference are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

The board of managers may in all instances take resolutions in writing. Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as

such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscriptions and Payments

Danielle Kolbach, prenamed, wishes to subscribe all five hundred (500) shares and to pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

Transitory Provisions

The Company's current accounting year is to run from the day of incorporation to 31 December 2013.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr Keith S. Richey, professionally residing at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.;
 - Mr Samir Patel, professionally residing at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.
 - Mr Ravi Patel, professionally residing at with professional address at Jays Close, Viables Estate, Basingstoke, Hampshire, RG22 4BA, United Kingdom
 - Mr Marc Schintgen, professionally residing at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
 - Danielle Kolbach, professionally residing at 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg
- 2) The registered office is established at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und zwölf, am fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

Die Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

Kapitel I. Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung Xylem Financing S.à r.l. (nachfolgend die Gesellschaft).

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar mit dem Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Form in Zusammenhang stehender Geschäfte, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Förderung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder unter einer anderen Form zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unternehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung -einschließlich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien -zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder -bei mehreren Gesellschaftern -durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Kapitel II. Gesellschaftskapital

Art. 4. Stammkapital. Das Stammkapital beträgt zwölftausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen. Im Falle eines Alleingeschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das Gesetz) Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III. Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/Die Geschäftsführer muß/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

Art. 9. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen. Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmittelung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen.

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Versammlungen der Geschäftsführer können mittels Telefon - oder Videokonferenz abgehalten werden. Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsmittel, die es allen Teilnehmern erlaubt ausgewiesen zu werden, mitzuhören und mitzusprechen, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen, ohne dass es nötig wäre dass zwei Geschäftsführer sich versammeln. Die Versammlungen welche mittels Telefon - oder Videokonferenz abgehalten werden sind einer Versammlung am Geschäftssitz gleichgestellt.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäß beratungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Die Geschäftsführer können immer schriftliche Beschlüsse fassen Beschlüsse welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind haben die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 10. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder -bei mehreren Geschäftsführern -der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch jeweils zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Der Geschäftsführer oder -bei mehreren Geschäftsführern -die Geschäftsführung kann seine Befugnisse für die Vor- nahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder -bei mehreren Geschäftsführern -die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines/seiner Vertreter, die Dauer ihrer Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit ihrer Beauftragung.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der/Die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigen Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder - auf eigenes Verlangen - einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Kapitel IV. Schriftführer

Art. 12. Bestellung eines Schriftführers. Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der Schriftführer) ernennen.

Der Schriftführer, der nicht Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V. Gesellschafterversammlung

Art. 13. Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung. Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmitteilung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt. Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muß, vertreten lassen.

Art. 15. Quorum - Mehrheit. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt. Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefasst oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder -bei mehreren Geschäftsführern -die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Art. 19. Gewinnverwendung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

Kapitel VII. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung. Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Art. 21. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

Kapitel VIII. Abschlussprüfung

Art. 22. Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur in den Fällen von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

Kapitel IX. Anwendbares Recht

Art. 23. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Danielle Kolbach, vorbenannt, erklärt alle fünfhundert (500) ordentliche Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ein.

Alle von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind in bar eingezahlt worden, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Übergangsbestimmungen

Das laufende Geschäftsjahr beginnt am Tage seiner Gründung und endet am 31. Dezember 2013.

Kostenvoranschlag

Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausend zweihundert Euro (EUR 1.200) geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung bestellt zu ihren Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer:
 - Herr Keith S. Richey, beruflich wohnhaft in 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.;
 - Herr Samir Patel, beruflich wohnhaft in 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, U.S.A.
 - Herr Marc Schintgen, beruflich wohnhaft in 1, rue Goethe, L-1637 Luxemburg
 - Herr Ravi Patel, beruflich wohnhaft in Jays Close, Viables Estate, Basingstoke, Hampshire, RG22 4BA, England
 - Frau Danielle Kolbach, geschäftlich ansässig in 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxemburg.
- 2) Der Sitz der Gesellschaft ist 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Zu Urkunde, dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten Datum in Luxemburg aufgesetzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61046. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170210/405.

(120224469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Aveiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Vi-Club.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 43, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 173.770.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Vitor OLIVEIRA ESTIMA né le 9 septembre 1982 à Agueda (Portugal), demeurant à L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile;

2. Madame Elisabete MARTINS DE ALMEIDA, née le 19 juin 1976 à Oia Oliveira do Bairro (Portugal), demeurant à L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la restauration, l'organisation de spectacles et concerts et la gestion de franchises.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Aveiro S.à r.l.», et pour enseigne commerciale: «Vi-Club».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 12.500,-) divisé en mille (1000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les mille (1000) parts sociales comme suit:

- Monsieur Manuel Vitor OLIVEIRA ESTIMA, pré-qualifié, cinq cent et une parts	501 parts
- Madame Elisabete MARTINS DE ALMEIDA, pré-qualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . .	499 parts
TOTAL: mille parts sociales	1.000 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Vitor OLIVEIRA ESTIMA, né le 9 septembre 1982 à Agueda (Portugal), demeurant à L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9099 Ingeldorf, 43 Zone Industrielle

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. V. OLIVEIRA ESTIMA, E. MARTINS DE ALMEIDA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14717. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170404/154.

(120225581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Alken Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

In the year two thousand and twelve, on the fifth of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Mr Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, born in Paris, France, on 22nd April 1938, residing at Bannatyn Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

hereby represented by Mr Philipp GREGOR, client service manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Christ Church, Barbados, on 29 August 2012.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

1. The appearing party is the sole member of Alken Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 130.052, incorporated under the denomination of VIRMONT pursuant to a notarial deed dated 25th May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1836 of 30th August 2007.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1138 of 4 May 2012 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

2. Amendment of Article 6 of the Articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to reduce the share capital by an amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500) so as to bring it to its current amount of five hundred seventy-five thousand euro (EUR 575,000) represented by 5,750 (five thousand seven hundred and fifty) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into 575 class A shares, 575 class B shares, 575 class C shares, 575 class D shares, 575 class E shares, 575 class F shares, 575 class G shares, 575 class H shares, 575 class I shares, and 575 class J shares, to an amount of five hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 517,500) by cancellation of five hundred seventy-five (575) class J shares and reimbursement to the sole shareholder.

The present decrease of the share capital is realized under the provisions of Article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company's share capital is set at five hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 517,500.-) represented by 5,175 (five thousand one hundred seventy-five) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, divided into 575 class A shares, 575 class B shares, 575 class C shares, 575 class D shares, 575 class E shares, 575 class F shares, 575 class G shares, 575 class H shares and 575 class I shares issued, all fully subscribed and entirely paid up"

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, demeurant à Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

ici représentée par Monsieur Philipp GREGOR, client service manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Christ Church, Barbados, le 29 août 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. Le comparant est l'associé unique de Alken Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Basseur, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.052, constituée sous la dénomination VIRMONT suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1836 du 30 août 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1138 du 4 mai 2012 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 6 des Statuts.

2) Divers.

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 575.000) représenté par 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en 575 parts sociales de la classe A, 575 parts sociales de la classe B, 575 parts sociales de la classe C, 575 parts sociales de la classe D, 575 parts sociales de la classe E, 575 parts sociales de la classe F, 575 parts sociales de la classe G, 575 parts sociales de la classe H, 575 parts sociales de la classe I et 575 parts sociales de la classe J, à un montant de cinq cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 517.500) par annulation de cinq cent soixante-quinze (575) parts sociales de la classe J et remboursement à l'associé unique.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 517.500,-) représentée par 5.175 (cinq mille cent soixante-quinze) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en 575 parts sociales de la classe A, 575 parts sociales de la classe B, 575 parts sociales de la classe C, 575 parts sociales de la classe D, 575 parts sociales de la classe E, 575 parts sociales de la classe F, 575 parts sociales de la classe G, 575 parts sociales de la classe H et 575 parts sociales de la classe I, entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GREGOR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58183. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170426/111.

(120224919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Amorgos Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.760.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourteenth of December.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Maria Spinthouraki, born on January 1st 1963 in Irakleio, Greece residing at 1 Kriezti Street, GR 16342 Ano Ilioupoli, Athens - Greece, here represented by Ms Anna HERMES, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen by virtue of a proxy established on December 3rd 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a Luxembourg 'société anonyme':

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established a company (hereafter the «Company») in the form of a Luxembourg société anonyme under the name of "AMORGOS INVESTMENT HOLDINGS S.A.".

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property and it may finance investments and projects of any type.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within its municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates. The share capital is set at six hundred and fifty thousand Euros (EUR 650,000.-) represented by six thousand and five hundred (6,500) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder(s).

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members who are appointed as directors of category A or directors of category B. However, when the company is formed by a sole shareholder or when it is found that at a general meeting of shareholders it has only one sole shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member until the General Meeting following the finding of more than one shareholder.

The directors need not to be shareholders. They are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. Board meeting procedures. The board of directors will elect from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence, the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the directors present at such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may grant proxy in writing to any other director of the Company to represent him at a meeting of the board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the participants to hear each other. The participation to a meeting by these means is equivalent to a personal attendance to the meeting. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided that the telephone vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if directors of both categories are present or represented at the meeting of the board of directors, constituting together at least the majority of all directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform the management of the Company in compliance with its corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Signature power. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a category A director and a category B director or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. When the Company is administered by a sole director, it will be bound by his unique signature.

Art. 10. Shareholder meeting - General procedure. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing another person as his proxy.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office or at any other place specified in the convening notice on the 1st Tuesday of March at 13.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which may not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31th of December.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start today and terminate at 31st December 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing person, represented as here above, declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
Mrs Maria Spinthouraki	6,500	650,000	100
Total	6,500	650,000	100

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of six hundred and fifty thousand Euros (EUR 650,000,-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2.100.-.

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, represented as here above, representing the entire subscribed capital takes in her capacity as sole shareholder of the Company the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed as directors:

Category A director(s):

- Mrs Maria Spinthouraki, hand-made jewels maker, born on January 1st 1963 at Irakleio, Greece residing at 1 Kriezti Street, GR 16342 Ano Ilioupoli, Athens - Greece,

Category B director(s):

- Mrs. Cornelia METTLEN, private employee, born on January 29, 1963, in Sankt Vith, Belgium and residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen,

- Mrs Brigitte DENIS, private employee, born on April 12, 1966, in Rossignol, Belgium and residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. Has been appointed statutory auditor:

- PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 65.477;

4. Their mandates of director and statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2014;

5. The registered office of the Company is established at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated in the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATORZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Maria Spinthouraki, née le 1^{er} janvier 1963 à Irakleio, Grèce, demeurant au 1 Kriezti Street, GR 16342 Ano Ilioupoli, Athènes - Grèce; ici représentée par Madame Anna HERMES, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après «les Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise (ci-après «la Société») sous la dénomination de "AMORGOS INVESTMENT HOLDINGS S.A.".

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et peut financer des investissements et projets de n'importe quel type.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions. Le capital social est fixé à six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000.-), divisé en six mille cinq cent (6.500) actions toutes ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), entièrement libérées. Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré du/des actionnaire(s).

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui sont nommés en qualité d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires. Ils nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations, si prévues, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut donner procuration écrite à tout autre administrateur pour le représenter à une réunion du conseil d'administration. Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux. La participation à une réunion en utilisant l'un de ces moyens est assimilée à la présence physique à la réunion. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B constituant ensemble au moins la majorité de l'ensemble des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Dans le cas où un administrateur ou de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer la gestion de la Société dans son intérêt. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateur-délégués.

Art. 9. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration. Lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, elle sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le premier mardi du mois de mars à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} du mois de janvier et se termine le 31 du mois de décembre.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividende pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

L'exercice social de la Société doit commencer aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
Madame Maria Spinthouraki	6.500	650.000	100
Total	6.500	650.000	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000.-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris, en sa qualité d'administrateur unique, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateur(s) de catégorie A:

- Madame Maria Spinthouraki, créatrice de bijoux, née le 1^{er} janvier 1963 à Irakleio, Grèce, demeurant au 1 Kriezis Street, GR 16342 Ano Ilioupoli, Athènes - Grèce,

Administrateur(s) de catégorie B:

- Mme Cornelia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963, à Sankt Vith, Belgique, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

- Mme Brigitte DENIS, employée privée, née le 12 avril 1966 à Rossignol, Belgique et demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

3. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477.

4. Leur mandat d'administrateur et de commissaire aux comptes viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2012. Relation: RED/2012/1762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012170434/342.

(120225274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Design Project, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 173.752.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- la société anonyme de droit luxembourgeois, «FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A.» en abrégé «FIDUGARE», dont le siège social est établi au 41 route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg, numéro de registre de commerce B 54.075, représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Jacques VAN RYSELBERGHE, né à Boma (République Démocratique du Congo), le 13 mai 1953, demeurant professionnellement au 41 route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg,

2.- Monsieur Jacques VAN RYSELBERGHE, prénommé, agissant en son nom personnel.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société luxembourgeoise sous la dénomination de «Design Project».

Art. 2. Le siège de la société est dans la commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance et d'organisation en général.

La société a également pour objet la conception, la réalisation, le design et le développement de projets d'architecture dans le domaine de la mécanique industrielle. Cette activité comprend notamment l'étude et la réalisation de plans relatifs aux techniques de circulation pour les sanitaires, le transport de fluide, la ventilation et le chauffage dans le cadre de la construction et de la rénovation de bâtiments industriels.

La société a aussi pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la profession d'infirmière, en ce compris les visites à domicile, ainsi que tout ce qui se rapporte aux maisons de repos, homes et résidence.

L'acquisition, la création ou l'exploitation de tout établissement relatif à cet objet.

La société a encore pour objet:

- la charpenterie, la menuiserie et la menuiserie mécanique comprenant entre autres: la charpenterie et la menuiserie du bâtiment; le placement de serrurerie et de quincaillerie du bâtiment; le placement de portes et de plinthes en matière plastique; le placement de volets en bois et en matière plastique; la pose de parquets et de tous revêtements en bois, des murs et du sol; la pose de cloisons et de faux plafonds en bois; le placement de ferronnerie, de volets et de menuiserie métallique, ainsi que le placement de grilles, de portes rétractiles et roulantes et de stores extérieurs; le recouvrement de murs et de plafonds par application d'éléments métalliques;

- les travaux de vitreries comprenant entre autres: la pose de vitres, de glaces, de miroiterie, de vitraux et de toutes autres matières translucides ou transparentes, la construction de parois et couvertures en béton translucide;

- l'isolation thermique et acoustique;

- les couvertures de constructions et travaux hydrofuges.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en CENT (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 15h00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- «FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A.» en abrégé «FIDUGARE», prénommée: Quatre-vingt-dix-neuf-neuf (99) actions	99
2.- Monsieur Jacques VAN RYSELBERGHE, prénommé: Une (1) action	1
TOTAL: Cent (100) actions	100

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Maxime Pierre AUVRAY, né à Charleroi, le 1^{er} février 1984, demeurant rue Albert 1^{er}, B-6111 Landelies Belgique;

- Madame Séverine Dominique SMAL, née à Etterbeek, le 24 mars 1984, demeurant rue Albert 1^{er}, B-6111 Landelies Belgique;

- Madame Sarah, Danella DEBESSELLE, née à Montigny-le-Tilleuil, le 9 avril 1987, domiciliée au 27 rue Broussetaille, B-6531 Biesme-sous-Thuin, Belgique.

Est nommé Président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur Maxime Pierre AUVRAY, prénommé.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

Monsieur Jacques VAN RYSELBERGHE, né à Boma (République Démocratique du Congo), le 13 mai 1953, demeurant professionnellement au 41 route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1445 Strassen, rue Thomas Edison, 3.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. VAN RYSELBERGHE, J. VAN RYSELBERGHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16599. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012170580/214.

(120224985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Armador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.755.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-NEUF DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eric Fort, avocat, né le 15 août 1963, à Sankt Vith, Belgique, résidant professionnellement à Luxembourg, dûment représenté par Claude Medernach, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 17 décembre 2012 à Luxembourg.

Cette procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») et par les présents statuts (les «Statuts»).

2. La Société existe sous la dénomination de «ARMADOR S.A. SPF».

3. La Société peut avoir un actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (pris ensemble les «Actionnaires»), ou séparément un «Actionnaire»). La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social - Durée de la Société.

1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique («l'Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

3. Le siège social de la Société pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires («l'Assemblée Générale»), prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

5. Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

6. La Société est constituée pour une durée illimitée.

7. La Société pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet social.

1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de l'article 2 de la Loi sur les SPF.

2. La Société peut ainsi détenir, gérer et réaliser, d'une part les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'autre part, des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet, à condition, toujours, de rester dans les limites établies par la Loi sur les SPF.

4. La Société ne peut pas avoir d'activités commerciales.

Art. 4. Capital Social.

1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par 2 actions ordinaires, ayant une valeur nominale de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) chacune.

2. En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 5. Registre des actionnaires.

1. En cas d'émission d'actions nominatives, un registre des Actionnaires de la Société sera tenu par le Conseil d'Administration de la Société. Ce registre contiendra le nom et l'adresse de chaque Actionnaire, ainsi que la date d'acquisition de leurs actions, la date de la notification de l'acquisition et le montant payé pour chacune des actions.

2. Le nom et l'adresse des usufruitiers des actions devront également être inscrits sur le registre des Actionnaires, ainsi que la date à laquelle ils ont acquis leurs droits et la date à laquelle cette acquisition a été notifiée à la Société.

3. Le Conseil d'Administration doit tenir le registre des actionnaires à la disposition des Actionnaires au siège de la Société à Luxembourg.

Art. 6. Actions.

1. Les droits d'un Actionnaire sur les actifs et bénéfiques de la Société seront proportionnels au nombre des actions détenues par lui dans le capital social de la Société.

2. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi sur les SPF.

3. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

4. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

5. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Transfert des actions.

1. Le transfert des actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire.

2. Le transfert des actions nominatives devra être notifié à la Société conformément aux règles relatives au transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil.

3. Le transfert des actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Art. 8. Gage et Usufruit.

1. Tout Actionnaire est autorisé à gager ou à constituer un droit d'usufruit sur une ou plusieurs actions détenues par lui. Suite au démembrement de propriété, l'Actionnaire conservera la nue-propriété de ces actions et l'usufruitier en recevra l'usufruit.

2. Les stipulations de l'article 7 paragraphes 1 et 2 seront appliquées d'une manière analogue pour l'établissement ou le transfert d'un droit de gage ou d'usufruit sur une action.

3. Les droits de vote aux assemblées générales seront exercés exclusivement par le détenteur des actions, et ne pourront être confiés à l'usufruitier.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale qui constitue l'un des organes de direction de la Société.

2. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs les plus larges possibles pour instruire, réaliser ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société, dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés et par les présents Statuts.

Art. 10. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. Chaque Actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux Assemblées Générales lui seront adressées. Cette communication doit être faite par lettre recommandée, adressée au siège social de la Société.

Les adresses ainsi fournies par les Actionnaires titulaires d'actions nominatives seront inscrites sur le registre des actionnaires.

2. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration et se tiendra au lieu et à la date spécifiés dans la convocation.

L'Assemblée Générale peut également être convoquée sur demande écrite d'un ou de plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social libéré de la Société, adressée au Conseil d'Administration.

Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de la demande, au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

3. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois d'avril à 15 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblée Générales pourront se tenir au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation.

4. Le Conseil d'Administration doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

5. Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

6. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social libéré de la Société peuvent demander au Conseil d'Administration l'ajout d'un ou de plusieurs éléments à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec avis de réception au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion.

7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

8. Lorsque la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale. Ses décisions seront enregistrées sous la forme de procès-verbaux.

Art. 11. Conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1. Un bureau doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires.

Le bureau doit s'assurer notamment que la réunion a lieu conformément aux règles applicables et, en particulier dans le respect des règles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Actionnaires. Si tous les Actionnaires présents à l'Assemblée Générale décident qu'ils peuvent contrôler la régularité des votes, les Actionnaires peuvent à l'unanimité décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau».

2. Une liste de présence doit être établie pour toute Assemblée Générale.

3. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

4. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés ou des présents Statuts, les résolutions prises en Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas pris en compte.

5. Un Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en nommant une autre personne, actionnaire ou non, en tant que représentant, par procuration écrit et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication; une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

6. Tout Actionnaire qui participe à une Assemblée Générale par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication qui permet l'identification de cet Actionnaire et qui permettent à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns par rapport aux autres sur une base continue et de participer efficacement à la réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet Actionnaire à cette réunion doit être enregistrée dans la liste de présence par le bureau de l'Assemblée Générale.

7. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires afin de prendre part à toute Assemblée Générale.

Art. 12. Modification des Statuts.

1. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présent ou représenté au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors de l'Assemblée Générale, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas pris en compte.

2. Les propositions de modifications aux présents Statuts seront jointes à la convocation.

Art. 13. Minutes de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le bureau de toute Assemblée Générale doit établir les minutes de la réunion qui doit être signée par les membres du bureau de la réunion ainsi que par tout Actionnaire qui demande à le faire.

Art. 14. Conseil d'Administration.

1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres (dont au moins un administrateur A et un administrateur B). Toutefois, si la Société est constituée d'un Actionnaire Unique, ou s'il est constaté à une Assemblée Générale que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul Actionnaire, la Société pourra être gérée par un Administrateur Unique jusqu'à la tenue de la première Assemblée Générale suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un Actionnaire.

2. Chaque Administrateur est élu par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique le cas échéant, sans qu'il n'ait besoin d'être Actionnaire de la Société.

Les Administrateurs sont élus pour une période déterminée qui ne peut excéder six (6) ans.

Tout Administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par l'Assemblée Générale.

3. Au cas où le poste d'un Administrateur devenait vacant à la suite d'un décès, d'une retraite, ou autre, les Administrateurs restant élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire l'un d'entre eux ou un autre Administrateur, pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale (cooptation).

Art. 15. Fonctionnement du Conseil d'Administration.

1. Le Conseil d'Administration doit choisir au sein de ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents au sein de ces mêmes membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui sera responsable de la tenue des minutes des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour de la réunion.

3. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration devra être donné, par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, à tous les Administrateurs au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence et devra être délivrée au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue de la réunion.

4. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque Administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Une convocation n'est pas non plus requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration ou lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale renoncent expressément à la convocation.

5. Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration, en nommant un autre Administrateur en tant que mandataire, par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

6. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen d'une téléconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication semblable qui permet l'identification des Administrateurs et qui permettent à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns par rapport aux autres sur une base continue et de participer efficacement à la réunion. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à la réunion.

7. Le Conseil d'Administration peut agir ou délibérer valablement seulement si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

8. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

9. Nonobstant les dispositions qui précèdent, à titre exceptionnel et lorsque l'urgence le commande, une décision du Conseil d'Administration de la Société pourra être prise par la voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société (résolution circulaire). Une résolution adoptée suivant cette procédure sera réputée l'avoir été à la date de la dernière signature.

10. Les minutes de toutes réunions du Conseil d'Administration seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société et pour prendre toutes décisions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts ne réservent pas à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

2. Conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, membres de la direction, gérant ou tout autre agent, Actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachés à ces délégations de pouvoir.

Art. 17. Rapports de la Société avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, et par tout signataire dûment autorisé, dans les limites de cette autorisation.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

2. Aucun Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa seule position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir en relation avec tel contrat ou autre affaire.

3. Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport spécial devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Commissaires aux Comptes - Réviseurs d'entreprise.

1. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires qui peuvent être des Actionnaire ou non. Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

2. L'Assemblée Générale nomme le ou les commissaires, détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions, qui ne peut toutefois excéder six (6) ans. Les commissaires aux comptes peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motifs, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des bénéfices.

1. L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos et détermine l'existence de bénéfices nets distribuables.

2. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

3. Sur rapport et recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décidera de la manière dont le reste du bénéfice annuel net sera affecté et décidera seule de la distribution de dividendes. Des dividendes intérimaires pourront être distribués aux conditions et termes prévus par la Loi sur les Sociétés.

4. Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise.

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

1. En cas de perte de la moitié du capital social de la Société, le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée Générale qui aura lieu dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date à laquelle cette perte a été ou aurait dû être constatée par le Conseil d'Administration. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit délibérer sur la dissolution ou non de la Société, dans les conditions de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts et prévues à l'article 12.

Les mêmes règles s'appliquent en cas de perte d'au moins trois quart (3/4) du capital social émis de la Société, à condition que, dans ce cas, la dissolution soit approuvée par un quart seulement des suffrages valablement exprimés lors de l'Assemblée Générale.

2. En cas de dissolution de la Société, volontaire ou sur le fondement du paragraphe 1 du présent article, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morales, nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Loi applicable.

1. Les présents Statuts sont régis par le droit luxembourgeois et doivent être interprétés conformément à ce dernier.

2. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de La loi sur les SPF.

Dispositions transitoires

Le premier exercice de la Société commence à partir de la date de signature des présents Statuts et prend fin le trente et un (31) décembre 2013.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués au cours de la première année financière de la Société.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Eric Fort, susmentionné, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixe à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

- *Administrateur de catégorie A:*

* Madame Sylvie Buhagiar, avocat, née le 20 juillet 1960, à Boulogne-Billancourt, France, résidant au 11, rue Michel Chauvet, 1208 Genève, Suisse;

- *Administrateurs de catégorie B:*

* Monsieur Eric Fort, avocat, né le 15 août 1963, à Sankt Vith, Belgique, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg; et

* Madame Catherine Koch, employée, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société:

A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687;

4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de la Société tenue en l'année 2018; et

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, profession, état et demeure, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MEDERNACH. C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2012. Relation: RED/2012/1794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012170451/340.

(120225068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Centrasur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.756.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 56.469, ici représentée par Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CENTRASUR S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital de la manière suivante:
 PARFININDUS S.à r.l., préqualifiée, trente et une mille actions 31.000
 de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- 2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- 3.- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Monsieur Frédéric MONCEAU est également nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59971. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170542/174.

(120224929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Rubicon Law Firm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013000480/12.

(120226592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Fenster Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.757.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zehnten Dezember,

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,
sind erschienen:

(i) TRITON MASTERLUXCO 1 S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 26-28, rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von dreißigtausend Euro (EUR 30.000,-), eingetragen beim Luxemburger Handels- und Firmenregister unter Nummer B 135066,

hier vertreten durch Herrn Manfred Müller, Rechtsanwalt, mit Anschrift in Luxemburg,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 5. Dezember 2012;

(ii) Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA, eine nach deutschem Recht gegründete Kommanditgesellschaft auf Aktien mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D- 50667 Köln, Bundesrepublik Deutschland eingetragen im Kölner Handelsregister unter der Nummer HRB 20121,

hier vertreten durch Herrn Manfred Müller, Rechtsanwalt, mit Anschrift in Luxemburg,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 5. Dezember 2012.

Die erschienenen Parteien sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft und werden im folgenden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Die vorgenannten Vollmachten, welche durch die Vertreter der erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar gegengezeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung dauerhaft beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den amtierenden Notar gebeten Folgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschafter halten gemeinsam alle Gesellschaftsanteile der Fenster Holding GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Zumhofer Strasse 25, 73635 Rudersberg, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Stuttgarter Handelsregister unter der Nummer HRB 282014 (die „Gesellschaft“).

II. Die Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1 Kenntnisaufnahme des Protokolls der Gesellschafterversammlung vom 6. Dezember 2012 welche in der Bundesrepublik Deutschland stattfand, bezüglich der Verlegung des Verwaltungssitzes (jedoch nicht des satzungsmäßigen Gesellschaftssitzes) und des steuerlichen Sitzes der Gesellschaft, ohne Auflösung der Gesellschaft, von Rudersberg, Bundesrepublik Deutschland, nach Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2 Verlegung des Verwaltungssitzes (jedoch nicht des satzungsmäßigen Gesellschaftssitzes) und des steuerlichen Sitzes der Gesellschaft, ohne Auflösung der Gesellschaft, von Rudersberg, Bundesrepublik Deutschland nach Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit Wirkung zum Datum dieser Gesellschafterversammlung.

3 Annahme der luxemburgischen Nationalität, Betreiben der Gesellschaft nach luxemburgischem und deutschem Recht und Annahme der Gesellschaftsform einer „société à responsabilité limitée“.

4 Zurkenntnisaufnahme eines Zwischenabschlusses der Gesellschaft vom 31. Oktober 2012 und eines Zertifikates der Gesellschaftsführer bezüglich dieses Zwischenabschlusses.

5 Kenntnisaufnahme darüber, dass das Nettovermögen der Gesellschaft mindestens dem ausgegebenen Stammkapital von zwei Millionen vierundzwanzigtausendachthundert Euro (EUR 2.024.800,-) entspricht und dass die Gesellschaft die luxemburgischen gesellschaftsrechtlichen Bestimmungen bezüglich der Mindestkapitalanforderungen für eine société à responsabilité limitée folglich einhält.

6 Komplexe Neuformulierung der Gesellschaftssatzung, um diese in Einklang mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland zu bringen.

7 Bestimmung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

8 Festsetzung der Anzahl der Gesellschaftsführer auf zwei (2) und Bestellung der folgenden Personen als Geschäftsführer auf unbegrenzte Zeit:

- Herr Michiel Kramer, geboren am 25. Januar 1961 in Hilversum (Niederlande), Geschäftsführer, geschäftsansässig in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg); und

- Herr Heiko Dimmerling, geboren am 13. Januar 1970 in Fulda (Deutschland), Geschäftsführer, geschäftsansässig in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

III. Die Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, forderten daraufhin den amtierenden Notar auf folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, das Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 6. Dezember 2012, welche in der Bundesrepublik Deutschland stattfand, bezüglich der Verlegung des Verwaltungssitzes (jedoch nicht des satzungsmäßigen Gesellschaftssitzes) und des steuerlichen Sitzes der Gesellschaft, ohne Auflösung der Gesellschaft, von Rudersberg, Bundesrepublik Deutschland nach Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zur Kenntnis zu nehmen. Das erwähnte Protokoll der Gesellschafterversammlung, welches durch die Vertreter der erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde beigelegt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, den Verwaltungssitz (jedoch nicht den satzungsmäßigen Gesellschaftssitz) und den steuerlichen Sitz der Gesellschaft, ohne Auflösung der Gesellschaft, von Rudersberg, Bundesrepublik Deutschland nach Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen, mit Wirkung zum Datum dieser Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschafter haben zur Kenntnis genommen, dass als Folge der oben genannten Verlegung, die Gesellschaft aus Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg verwaltet wird.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, dass als Folge der oben genannten Verlegung, die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität annimmt, dass die Gesellschaft nach luxemburgischen und deutschem Recht betrieben wird und sie die Gesellschaftsform einer „société à responsabilité limitée“ annimmt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter haben die Annahme eines Zwischenabschlusses der Gesellschaft vom 31. Oktober 2012, und eines Zertifikates der Geschäftsführer bezüglich dieses Zwischenabschlusses beschlossen.

Der besagte Zwischenabschluss und das Zertifikat, welche durch die Vertreter der erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar ne varietur gegengezeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung dauerhaft beigelegt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter haben zur Kenntnis genommen dass das Nettovermögen der Gesellschaft mindestens dem ausgegebenen Stammkapital von zwei Millionen vierundzwanzigtausendachthundert Euro (EUR 2.024.800,-) entspricht, und dass die Gesellschaft die luxemburgischen gesellschaftsrechtlichen Bestimmungen bezüglich der Mindestkapitalanforderungen für eine société à responsabilité limitée einhält.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter haben die komplette Neuformulierung der Gesellschaftssatzung beschlossen um diese in Einklang mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland zu bringen. Die Gesellschafter haben weiterhin beschlossen dass die Gesellschaftssatzung künftig wie folgt lautet:

„ § 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Firma der Gesellschaft lautet Fenster Holding GmbH.
- (2) Der Sitz der Gesellschaft ist Rudersberg.
- (3) Der Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft ist Luxemburg Stadt (Großherzogtum Luxemburg). Dieser kann durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

§ 2. Gegenstand des Unternehmens.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist das unmittelbare oder mittelbare Halten und Verwalten von Beteiligungen an Unternehmen, die sich mit der Herstellung und dem Vertrieb von Fenstern und Türen oder mit anderen baunahen Tätigkeiten beschäftigen, sowie die Ausübung konzerntleitender Holdingfunktionen und die Erbringung von Serviceleistungen aller Art gegenüber Gruppengesellschaften.
- (2) Die Gesellschaft kann Geschäfte jeder Art tätigen, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar dienen.

§ 3. Stammkapital.

- (1) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 2.024.800,- (in Worten: zwei Millionen vierundzwanzigtausendachthundert Euro) und ist in 40.496 (in Worten: vierzigtausendvierhundertsechundneunzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 50,- (in Worten: fünfzig Euro) aufgeteilt. Alle Geschäftsanteile sind vollständig eingezahlt.

(2) Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Geschäftsanteile mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

(3) Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme.

(4) Anteilsbesitz führt die stillschweigende Akzeptanz der Satzung und der von den (dem) Gesellschafter(n) gültig getroffenen Beschlüsse mit sich.

§ 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft einzeln. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinsam oder durch einen Geschäftsführer zusammen mit einem Prokuristen vertreten. Einzelnen oder allen Geschäftsführern kann auch Einzelvertretungsbefugnis und Befreiung von den Beschränkungen des Verbots, im Namen des Vertretenen mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten ein Rechtsgeschäft vorzunehmen (Verbot von Insichtgeschäften), erteilt werden.

(2) Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung bestellt und, mit oder ohne Angabe von Gründen, abberufen. Diese schließt, ändert oder beendet auch die Dienstverträge mit den Geschäftsführern.

(3) Die Geschäftsführer üben ihr Amt in Übereinstimmung mit dem Gesetz, diesem Gesellschaftsvertrag, einer von der Gesellschafterversammlung, beziehungsweise dem Gesellschafterausschuss zu beschließenden Geschäftsordnung und den Beschlüssen und Weisungen der Gesellschafterversammlung beziehungsweise des Gesellschafterausschusses aus.

§ 5. Gesellschafterausschuss.

(1) Die Gesellschafterversammlung kann einen Gesellschafterausschuss wählen, der aus mindestens fünf (5) Mitgliedern besteht. Die Gesellschafterversammlung kann eine höhere Zahl festlegen. Die Gesellschafterversammlung kann dem Gesellschafterausschuss eine Geschäftsordnung geben.

(2) Die Amtszeit der Mitglieder des Gesellschafterausschusses beträgt 4 Jahre, gerechnet ab ihrer Wahl. Die Wiederwahl ist zulässig. Mitglieder des Gesellschafterausschusses können ohne Angabe von Gründen vor Ablauf ihrer Amtszeit durch Gesellschafterbeschluss abberufen werden. Jedes Mitglied kann ohne Angabe von Gründen vor Ablauf seiner Amtszeit durch schriftliche Erklärung gegenüber der Gesellschaft sein Amt niederlegen.

(3) Der Gesellschafterausschuss wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, der den Gesellschafterausschuss zwischen den Sitzungen und gegenüber Dritten im Rechtsverkehr vertritt und die Beschlüsse des Gesellschafterausschusses durchführt. Der Gesellschafterausschuss kann auch einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen, dem die Rechte des Vorsitzenden im Falle dessen Verhinderung zustehen. Eine Abwahl des Vorsitzenden und des Stellvertreters ist jederzeit ohne Gründe zulässig.

§ 6. Aufgaben des Gesellschafterausschusses.

(1) Der Gesellschafterausschuss ist das Vertrauensorgan der Gesellschafter. Er hat dem Wohl der Gesellschaft zu dienen und die Interessen der Gesellschafter zu beachten. Er berät die Geschäftsleitung.

(2) Er ist berechtigt, soweit gesetzlich zulässig, eine Geschäftsordnung für die Geschäftsführung zu erlassen und einzelne oder bestimmte Arten von Geschäften von seiner Zustimmung abhängig zu machen.

(3) Zur ordnungsgemäßen Erfüllung seiner Aufgaben ist der Gesellschafterausschuss regelmäßig von den Geschäftsführern über die Angelegenheiten der Gesellschaft und der mit ihr verbundenen Unternehmen zu unterrichten. Der Gesellschafterausschuss kann von der Geschäftsführung jederzeit die Erteilung von Auskünften sowie die Vorlage von Berichten und Unterlagen verlangen. Er kann jederzeit die Geschäftsbücher, Unterlagen und die Kasse einsehen und überprüfen. Der Gesellschafterausschuss kann die Wahrnehmung dieser Aufgaben auf einzelne Mitglieder delegieren.

(4) Wenn es im Interesse der Gesellschaft erforderlich ist, kann der Gesellschafterausschuss eine Gesellschafterversammlung einberufen.

(5) Der Gesellschafterausschuss ist kein Aufsichtsrat oder Geschäftsführungsrat.

§ 7. Sitzungen und Beschlussfassung des Gesellschafterausschusses.

(1) Der Gesellschafterausschuss kommt mindestens zweimal im Kalenderhalbjahr zu einer Sitzung zusammen. An der Sitzung des Gesellschafterausschusses können neben seinen Mitgliedern weitere Personen teilnehmen, die durch Beschluss des Ausschusses im Einzelfall oder generell zu allen Sitzungen beigeladen werden.

(2) Beschlüsse des Gesellschafterausschusses werden in Sitzungen gefasst. Sofern kein Mitglied des Gesellschafterausschusses widerspricht, können nach dem Ermessen des Vorsitzenden oder im Falle seiner Verhinderung seines Stellvertreters, Beschlüsse auch durch Einholen schriftlicher, fernkopierter, fernmündlicher Erklärungen oder durch Erklärungen per E-Mail oder Intranet gefasst werden. In diesem Falle ist eine vom Vorsitzenden oder im Falle seiner Verhinderung von seinem Stellvertreter zu bestimmende Frist für den Eingang der Stimmen festzulegen.

(3) Sitzungen des Gesellschafterausschusses werden vom Vorsitzenden einberufen. Die Einberufung hat schriftlich oder per Telefax, E-Mail oder Intranet unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Der Vorsitzende - im Verhinderungsfalle sein Stellvertreter - bestimmt den Sitzungsort und leitet die Sitzung.

(4) Der Gesellschafterausschuss ist beschlussfähig, wenn sämtliche Mitglieder zur Sitzung ordnungsgemäß geladen sind und mindestens drei seiner Mitglieder - darunter der Vorsitzende oder sein Stellvertreter - an der Abstimmung teilneh-

men. Abwesende Mitglieder des Gesellschafterausschusses können an der Beschlussfassung des Gesellschafterausschusses dadurch teilnehmen, dass sie sich durch ein anderes Mitglied vertreten oder ihre schriftlichen Stimmabgaben überreichen lassen.

(5) Der Gesellschafterausschuss fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden und im Falle seiner Verhinderung die seines Stellvertreters.

(6) Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Gesellschafterausschusses ist eine Niederschrift zu fertigen, die vom Vorsitzenden, im Verhinderungsfall seinem Stellvertreter, zu unterzeichnen ist; bei einer schriftlichen oder fernmündlichen Beschlussfassung ist deren Ergebnis schriftlich niederzulegen, die Niederschrift vom Vorsitzenden des Gesellschafterausschusses oder bei seiner Verhinderung von seinem Stellvertreter zu unterzeichnen und den anderen Mitgliedern des Gesellschafterausschusses unverzüglich zu überlassen.

(7) Die Mitglieder des Gesellschafterausschusses erhalten neben dem Ersatz der ihnen bei der Ausübung ihrer Amtstätigkeit erwachsenden Auslagen keine Vergütung. Zu dem Auslagenersatz werden anfallende Umsatzsteuern (Mehrwertsteuern) erstattet.

§ 8. Gesellschafterversammlungen.

(1) Gesellschafterversammlungen werden von den Geschäftsführern, dem Gesellschafterausschuss oder von Gesellschaftern, die zusammen mehr als zehn Prozent der Geschäftsanteile halten, einberufen. Jeder Geschäftsführer und der Vorsitzende des Gesellschafterausschusses ist allein berechtigt, eine Gesellschafterversammlung einzuberufen. Gesellschafterversammlungen finden am Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft beziehungsweise an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt. Die Einberufung erfolgt durch eingeschriebenen Brief unter Angabe der Tagesordnungspunkte. Bei einer ordentlichen Gesellschafterversammlung ist eine Ladungsfrist von zwei Wochen, bei einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung eine Ladungsfrist von einer Woche einzuhalten, wobei der Tag der Absendung und der Tag der Versammlung nicht mitzurechnen sind. Der Verzicht auf Einberufungsformalitäten erfordert einen einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter.

(2) Jährlich findet unverzüglich, spätestens einen Monat nach Abschluss der Prüfung des Jahresabschlusses der Gesellschaft durch den Gesellschafterausschuss die ordentliche Gesellschafterversammlung statt. Sie beschließt über die Feststellung des Jahresabschlusses, die Verwendung des Bilanzgewinns, die Entlastung der Geschäftsführer, der Mitglieder des Gesellschafterausschusses sowie die Wahl des Abschlussprüfers.

(3) Den Vorsitz in der Gesellschafterversammlung führt der Vorsitzende des Gesellschafterausschusses, wenn die Gesellschafter nicht in der Versammlung mit Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen anderen Vorsitzenden bestellen.

(4) Sofern eine notarielle Niederschrift der Gesellschafterversammlung nicht aufgenommen worden ist, ist über den Verlauf der Versammlung eine Niederschrift anzufertigen, die Ort und Datum der Versammlung, die Anwesenden, die Tagesordnungspunkte, den wesentlichen Inhalt der Verhandlungen und die gefassten Beschlüsse festhält. Die Niederschrift ist von dem Protokollführer und dem Vorsitzenden der Versammlung zu unterzeichnen; die Unterzeichnung ist jedoch keine Wirksamkeitsvoraussetzung für die gefassten Beschlüsse.

§ 9. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Bei jeder Gesellschafterversammlung, die nicht einberufen wurde zur Änderung der Satzung oder zur Fassung von Beschlüssen, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, werden Beschlüsse von Gesellschaftern gefasst, die mehr als die Hälfte (1/2) des Stammkapitals repräsentieren.

(2) Wenn eine solche Mehrheit nicht bei der ersten Versammlung oder bei dem ersten Versuch einer schriftlichen Beschlussfassung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert; Beschlüsse werden dann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Aktien, durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

(3) Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, einberufen wird, entsprechen die Mehrheitsverhältnisse der Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren.

(4) Gesellschafterbeschlüsse werden regelmäßig in Gesellschafterversammlungen getroffen. Außerhalb von Gesellschafterversammlungen können Beschlüsse schriftlich, fernschriftlich, fernmündlich, telegrafisch oder per Telefax gefasst werden, sofern alle Gesellschafter sich daran beteiligen und gesetzlich keine strengere Form vorgeschrieben ist.

(5) Jeder Gesellschafter kann sich bei der Beschlussfassung aufgrund schriftlicher Vollmacht durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen und sich des Bestandes eines Rechtsanwalts oder Wirtschaftsprüfers oder Steuerberaters bedienen. Die Stimmrechte aus den von dem Bankhaus Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA gehaltenen Geschäftsanteilen werden, auch nach einer eventuellen Übertragung an einen Dritten, durch die Triton Master Luxco 1 S.à r.l. ausgeübt.

(6) Fehlerhafte Beschlüsse, die nicht nichtig sind, können nur innerhalb einer Frist von einem Monat ab Beschlussfassung angefochten werden.

(7) Soweit rechtlich zulässig, ist ein Gesellschafter zur Stimmabgabe auch bei einer Beschlussfassung über seine Entlastung, über seine Befreiung von einer Verbindlichkeit oder über die Vornahme eines Rechtsgeschäfts oder die Erledigung eines Rechtsstreits gegenüber der Gesellschaft berechtigt.

§ 10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 11. Jahresabschluss, Gewinnverwendung.

(1) Der Jahresabschluss (Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung) mit Anhang und Lagebericht ist von den Geschäftsführern aufzustellen, von dem gewählten Abschlussprüfer zu prüfen und dem Gesellschafterausschuss innerhalb von drei Monaten ab dem Ende eines Geschäftsjahrs mit dem Prüfungsbericht des Abschlussprüfers und dem Gewinnverwendungsvorschlag der Geschäftsführung vorzulegen.

(2) Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) einer Rücklage zugewiesen (die „Rücklage“). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

(3) Nach der Zuweisung zur Rücklage bestimmen die Gesellschafter wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttfähigen Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten, wobei jeder Anteil in gleichem Verhältnis zur Teilnahme an einer solchen Ausschüttung berechtigt.

(4) Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Gesellschafter auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

§ 12. Verfügung über Geschäftsanteile.

(1) Jeder Anteil ist der Gesellschaft gegenüber unteilbar.

(2) Der Alleingesellschafter kann seine Geschäftsanteile frei übertragen.

(3) Besteht die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern, so sind die Geschäftsanteile unter ihnen frei übertragbar und die Geschäftsanteile können nur dann an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafter mit einer Mehrheit, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals darstellt, ihr Einverständnis erklären.

§ 13. Dauer, Bekanntmachungen.

(1) Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

(2) Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im elektronischen Bundesanzeiger und durch entsprechende Publikationsmittel in Luxemburg.

§ 14. Salvatorische Klausel. Sollten Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise nicht rechtswirksam sein oder ihre Rechtswirksamkeit später verlieren, wird die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen hiervon nicht berührt. Das gleiche gilt für Lücken in dieser Satzung. Anstelle der unwirksamen Bestimmung oder zur Ausfüllung der Lücke soll eine angemessene Regelung gelten, die im Rahmen des rechtlich möglichen dem am nächsten kommt, was die Gesellschafter vereinbart hätten, hätten sie die Frage bei Gründung der Gesellschaft oder bei einer späteren Satzungsänderung bedacht. Dies gilt auch, wenn die Unwirksamkeit einer Bestimmung auf einem in der Satzung vorgeschriebenen Maß der Leistung oder Zeit (Frist oder Termin) beruht. In diesem Fall soll ein dem Gewollten möglichst nahekommendes rechtlich zulässiges Maß der Leistung oder Zeit (Frist oder Termin) gelten. Die Gesellschafter werden die entsprechend notwendigen Satzungsänderungen in der gesetzlich vorgeschriebenen Form vornehmen."

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, den Verwaltungssitz und den steuerlichen Sitz der Gesellschaft nach 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

Achter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen die Anzahl der Geschäftsführer auf zwei (2) festzulegen und folgende Personen als Geschäftsführer auf unbegrenzte Zeit zu bestellen:

- Herr Michiel Kramer, geboren am 25. Januar 1961 in Hilversum (Niederlanden), Geschäftsführer, geschäftsansässig in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg); und

- Herr Heiko Dimmerling, geboren am 13. Januar 1970 in Fulda (Deutschland), Geschäftsführer, geschäftsansässig in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr dreitausenddreihundert Euro (EUR 3.300,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichnenden Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument dem Vollmachtnehmer der oben erschienenen Partei, welcher dem unterzeichnenden Notar bekannt ist durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat dieser die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2012, REM/2012/1630. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170640/282.

(120225203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Solutions H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 68, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005710/10.

(130005393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat du poste d'Administrateur-délégué de votre société.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Michel Louis HILY.

Référence de publication: 2013005714/10.

(130005423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Skélia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005703/10.

(130005391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg), Société en nom collectif.

Capital social: EUR 37.714.175,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.893.

Extrait des résolutions prises en date du 4 janvier 2013

Il résulte des résolutions des associés en date du 4 janvier 2013 que les associés ont décidé d'élire Jonathan Tye Lebow, ayant son adresse professionnelle au 2 Woods Lane, Scarsdale, NY 10583, United States of America, comme gérant de Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg) avec effet au 4 janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2013004080/16.

(130004098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.
